



HAL
open science

La mise en scène d'une friche par un cirque. Le Cirque Electrique à la Cour du Maroc

Elsa Vivant

► **To cite this version:**

Elsa Vivant. La mise en scène d'une friche par un cirque. Le Cirque Electrique à la Cour du Maroc. Journée d'études "Les lieux du cirque", Jun 2006, Ivry sur Seine, France. pp.93-122. halshs-00325902

HAL Id: halshs-00325902

<https://shs.hal.science/halshs-00325902>

Submitted on 15 Oct 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Elsa Vivant
Maître de Conférences
Institut Français d'Urbanisme
Université Paris 8
Elsa.vivant@univ-paris8.fr

Les lieux du cirque

La mise en scène d'une friche par un cirque

Le Cirque Electrique à la Cour du Maroc

Si de nombreuses compagnies ont abandonné la piste et le chapiteau comme espace de création et de représentation en faveur d'une disposition scénique frontale pouvant être accueillie dans les salles de spectacles classiques, beaucoup restent attachées au chapiteau et à l'itinérance. Or, le coût de l'itinérance « en ordre de marche » (David-Gibert, Guy *et al.*, 2006), à savoir l'investissement, l'entretien et le transport du chapiteau, est très élevé et est assumé principalement par les compagnies, contrairement aux spectacles accueillis par les salles dont les coûts d'investissements et de fonctionnement sont pris en charge localement. A la différence d'autres spectacles ou animations, le simple accueil d'un cirque sous chapiteau représente un investissement minime pour une commune (Billaud, Echkenazi *et al.*, 2001). Toutefois, l'accueil des chapiteaux de cirque pose des problèmes spécifiques aux municipalités. Outre la difficulté de trouver un terrain d'accueil adapté, le respect des normes drastiques de sécurité, liées à la fois à la structure du chapiteau et aux règles régissant les établissements recevant du public, engage la responsabilité des maires. De plus, suite aux abus de la part de cirques clandestins (squat, contrecarre¹, dégradation des sites, non respect des règles de sécurité), de nombreuses villes sont réticentes à l'accueil des chapiteaux de cirque. Pour faciliter les relations entre les collectivités locales et les cirques, une charte d'accueil pour le cirque a été rédigée à la suite de l'année des arts du cirque en 2002².

¹ La contrecarre est une pratique commerciale douteuse qui consiste, pour des petits cirques, à s'approprier le nom d'enseigne d'un cirque célèbre (Gruss, Zavatta, Bouglione). Cela s'apparente souvent à une tromperie sur la qualité des spectacles proposés, ceux-ci ne correspondant pas à la réputation des enseignes détournées.

² Les villes signataires de la charte Droit de Cité pour le Cirque s'engagent à proposer aux compagnies de cirque un terrain d'accueil d'environ 2000 m², stabilisé, plat, et dégagé, permettant l'ancrage des chapiteaux, connecté aux réseaux (électricité, eau), accessibles aux camions et au public (transport en commun, parking). Elles doivent également prévoir l'installation de blocs sanitaires et l'enlèvement journalier des déchets. Elles proposent aux compagnies des supports de communication (affichage municipal, etc.). En contrepartie, les compagnies et entreprises de cirque doivent adresser leur demande au moins deux mois à l'avance, en y joignant l'ensemble des documents administratifs nécessaires (licence d'entrepreneur de spectacle,

D'autre part, placé sous l'autorité du Ministère de l'agriculture jusqu'à la fin des années 1970, le cirque a longtemps été considéré sous l'angle de la police et de la sécurité publique, de l'hygiène et du droit du travail. Depuis une vingtaine d'années, l'Etat et les collectivités locales prennent conscience de la dimension artistique et créative du cirque, l'inscrivent dans le cadre de leur politique culturelle et mettent en place des actions de soutien à la création, à la production et à la diffusion des spectacles. Une politique de soutien aux arts du cirque peut prendre des formes différentes, de l'accueil régulier de cirque à l'organisation d'un festival, voire à la création d'un pôle régional des arts du cirque³. Progressivement, certaines municipalités passent à une logique de commande vis-à-vis des cirques, en proposant des lieux permanents pour les chapiteaux, en soutenant la création par des résidences, en s'imposant comme des lieux incontournables du petit monde du cirque (contemporain) (tel Chalon en Champagne, Auch, l'espace Chapiteau du parc de la Villette à Paris, Châteauroux, etc.). Par ailleurs, la dimension festive du cirque et son passage éphémère dans une ville correspondent au renouvellement des propositions d'animation urbaine dans un contexte de montée en puissance de l'événementiel urbain, tout en véhiculant un imaginaire singulier et une poésie de l'espace.

Mais les terrains disponibles sont rares. La pression foncière exercée dans les villes centres induit la raréfaction et le renchérissement des espaces centraux qui s'accompagnent souvent de la mise en œuvre de programmes immobiliers à forte valeur ajoutée (bureaux, commerces, logements de standing). Toutefois, les cirques et les municipalités peuvent tirer mutuellement profit de la mise en friche d'espaces urbains. En effet, le temps de la requalification de ces friches est long, et des cirques peuvent être autorisés à s'y installer pour des durées plus ou moins longues. En quoi la question matérielle de l'accueil des chapiteaux de cirques dépasse-t-elle le cadre de la politique culturelle pour devenir un véritable enjeu urbain ? Comment les cirques peuvent-ils être un outil de gestion des friches ? Au-delà de l'usage de l'espace (temporaire ou non), en quoi la présence d'un cirque participe-t-elle à la revalorisation symbolique d'un espace dégradé et stigmatisé, en préalable à sa requalification ?

assurances, certificat de conformité aux normes de sécurité, ...) et s'engagent à respecter l'intégrité de l'aire d'accueil. Ensemble, ville et cirque peuvent organiser des activités de médiation culturelle.

³ Créés en 2002, les pôles régionaux pour les arts du cirque visent à soutenir la création par des résidences et des coproductions, à élargir la diffusion des spectacles par une programmation régulière, et à sensibiliser les publics. Hormis Lille, les premiers pôles sont souvent des petites communes (Boulazac, Bourg Saint Andéol, Nexon, Saint Sébastien d'Aigrefeuille) ou des villes moyennes (Amiens, Elbeuf, Cherbourg, Auch, Lannion, Obernai).

La gestion des friches urbaines par l'intervention artistique temporaire

La désindustrialisation et la réorganisation de certaines activités productives et logistiques provoquent l'abandon de nombreux terrains et bâtiments. La délocalisation et la fermeture de nombreuses usines et complexes industriels, outre la crise économique qu'elles provoquent, déstructurent l'espace urbain par la mise en friche de vastes emprises foncières. D'autre part, le besoin pour les collectivités publiques de trouver des ressources financières autrement que par la fiscalité les a conduites à valoriser leur patrimoine immobilier. De même, depuis la scission de la SNCF en deux entreprises en 1997 (Réseaux Ferrés de France et Société Nationale des Chemins de Fers), la réorganisation des services et des activités rendent caduques certaines installations qu'il s'agit de valoriser. Si les friches industrielles constituent des opportunités foncières immenses, elles sont surtout des casse-têtes urbains et économiques (comme dans les bassins houillers). Par contre, lorsque ces emprises se situent dans les espaces centraux des villes, elles offrent des possibilités foncières nouvelles pour la mise en œuvre de vastes opérations de requalification et de régénération urbaine. Certains projets d'envergure visent à réorganiser et reconfigurer complètement le territoire urbain, comme par exemple les projets EuraLille, Lyon Confluences, Ile de Nantes, pour ne citer que les plus connus.

Toutefois, la mise en œuvre de tels projets est lente. Entre la libération des terrains et l'achèvement d'un projet urbain, plusieurs années voire décennies peuvent s'écouler, laissant l'espace vacant disponible pour des usages temporaires d'initiative citoyenne (jardins partagés, occupations artistiques, etc.) ou institutionnelle. Durant cette vacance d'usage, certains propriétaires, comme la SnCF, autorisent des associations à vocation sociale, culturelle ou artistique (comme des cirques) à occuper les lieux dans le cadre de conventions d'occupation temporaire du domaine public. Ces occupations sont le fait d'associations ou d'artistes le plus souvent issus des scènes *off* ou underground qui, ayant des difficultés à trouver des locaux, acceptent de s'installer dans des zones stigmatisées et considérées comme dangereuses. Les conventions d'occupation n'accordent pas de droits réels sur les biens et confinent les occupants dans une relative précarité puisque pour un motif d'intérêt général le propriétaire a la possibilité de résilier les conventions. Ces occupations temporaires deviennent de véritables modalités de gestion des espaces en friche : le propriétaire se sert des artistes et des associations pour gérer la vacance. Autoriser la présence d'occupants connus dans des bâtiments ou des terrains en friche permet d'en contrôler l'accès en évitant les squatters et de sécuriser le quartier grâce au passage des visiteurs attirés par les animations

proposées. Cette solution ne génère pas ou peu de revenus car les occupants sont souvent des associations ou des artistes peu solvables, mais elle permet de faire l'économie d'une démolition tant que le destin du site n'est pas défini. L'incertitude et la non-rentabilité de l'occupation n'incitent pas le propriétaire à engager des travaux, ne serait-ce que de mise aux normes de sécurité, ce qui pose un problème de responsabilité en cas d'incident (accident, incendie...), en particulier dans les sites qui accueillent du public. D'autre part, bien que de telles conventions soient temporaires, les bénéficiaires résistent très souvent à leur expulsion lorsque le propriétaire décide de vendre ou de réaffecter son bien. Beaucoup d'occupants s'estiment lésés et considèrent qu'ils ont le droit d'être relogés par le propriétaire. Chacun développe différentes stratégies pour faire valoir ce droit et pour s'opposer à l'instrumentalisation dont il est l'objet. C'est là une des limites de la gestion de friches par des occupations temporaires : les occupants refusent parfois de partir.

Progressivement, cette présence d'acteurs des scènes artistiques *off*⁴ dépasse la simple fonction de gestion de la vacance des lieux. En effet, alors que les scènes artistiques *off*, véhiculant parfois des représentations sulfureuses, ont longtemps été considérées comme une épine dans le pied de nombreux aménageurs ; ces derniers les mettent en avant aujourd'hui pour construire l'image créative des villes. Par exemple, la transformation d'une friche en lieu culturel *off*, temporaire ou non, permet d'attirer un nouveau public grâce aux animations proposées, et progressivement de changer l'image du site. Ainsi certains aménageurs utilisent le lieu culturel *off* comme un marchepied dans une opération de régénération urbaine pour lequel le changement d'image et la déstigmatisation sont essentiels (Vivant, 2006).

L'exemple parisien met en évidence comment le cirque peut s'inscrire à la fois dans le cadre d'une politique culturelle locale et dans les politiques urbaines. En effet, depuis la mise en place de la nouvelle équipe socialiste en 2001, la municipalité affiche son soutien aux arts du cirque comme une des nombreuses manifestations du changement politique, notamment en

⁴ Les scènes artistiques *off* ont en commun d'être peu ou pas prises en compte par l'institution culturelle et de ne pas avoir une place claire dans le marché des biens culturels. Elles sont souvent marquées par une très grande précarité économique (peu de ressources propres, accès difficile aux financements publics), matérielles (locaux vétustes, matériel de récupération), et juridique (occupation de locaux ou organisation de fêtes illégales). Il peut s'agir de pratiques innovantes à audience confidentielle ou des phénomènes de masse émergents, dans le cadre de la légalité ou non, isolés ou collectifs, comme par exemple : les raves techno, le théâtre de rue, le graffiti, le hip-hop, les squats d'artistes... (liste ni exhaustive ni exclusive). L'émergence de ces scènes artistiques *off* est à prendre en compte dans le cadre plus général de l'évolution de la création culturelle, caractérisée par la rupture des codes esthétiques traditionnels, par le mélange des formes et des genres culturels, et des modes de consommation culturelle marqués par la transcendance des divisions entre culture légitime et culture populaire. Cependant, ces scènes ne sont pas forcément en rupture avec les milieux culturels « institués » : elles font partie des mondes de l'art. Ainsi, cette notion, évidemment floue, de *off* permet de théoriser l'idée d'un système *in/off* qui s'inspire des logiques des mondes de l'art où l'avant-garde est le moteur de l'innovation et fonctionne en lien avec le modèle dominant. Au-delà d'une simple dualité entre le *in* et le *off*, ces deux sphères font système, interagissent et s'alimentent mutuellement : l'une renforce l'autre, même si l'une dit s'opposer à l'autre (Vivant, 2006).

matière culturelle. Signataire de la charte Droit de Cité pour le cirque en 2002, la Ville autorise l'installation des cirques sur certains de ses terrains (Pelouse de Reuilly, site occupé par le Grand Celeste, Porte des Lilas). En 2007, un nouvel espace permanent d'accueil des chapiteaux a été créé dans le cadre du projet de renouvellement urbain Paris Nord Est, dans le 18^{ème} arrondissement. D'autre part, l'accueil temporaire de cirque sur des terrains en friche en attente de travaux est un mode gestion de la vacance qui a été souvent utilisé, notamment avec le cirque Romanès (Cité Prost (11^{ème} arrondissement), Passage Lathuille (18^{ème}), Place Stalingrad (19^{ème}), etc.). Dans certains cas, la présence d'un cirque porte des enjeux plus vastes que la simple gestion et s'inscrit dans le cadre d'une longue opération de reconquête symbolique de l'espace.

Ainsi, dans le quartier Chapelle-Stalingrad, à cheval entre les 18^{ème} et 19^{ème} arrondissement, la présence d'artistes *off*, en particulier l'installation temporaire du Cirque Electrique sur la Cour du Maroc, a été utilisée comme un outil de gestion urbaine. Ces cirques et autres collectifs artistiques ont assuré la gestion de la vacance et la sécurisation d'une friche ferroviaire que leur présence et leurs activités ont contribué à valoriser. Cette occupation répond à la fois à la demande de terrain de la part des cirques et au besoin de la Ville de déstigmatisation d'un secteur particulièrement dégradé. Elle révèle le glissement d'une logique gestionnaire dans l'accueil des cirques à une démarche entrepreneuriale où la présence du cirque s'inscrit dans une stratégie à plus long terme de requalification et de revalorisation des espaces urbains.

L'installation d'un cirque comme symbole de la transformation d'un quartier

Un quartier dégradé surinvesti

Le quartier La Chapelle Stalingrad cumule les handicaps et les problèmes. Longtemps ce secteur a été délaissé par l'action publique. Les équipements publics sont insuffisants, les espaces verts inexistantes. Or les populations paupérisées du quartier ont des besoins importants en matière de services et d'équipements publics. Le bâti ancien est très dégradé, et de nombreux hôtels meublés accueillent des familles immigrées dans des conditions d'insalubrité et de surpeuplement inacceptables. De nombreux bâtiments abandonnés ont été progressivement squattés et sont devenus des sites de trafic et de consommation de stupéfiants ; le crack y fait des ravages. Les habitants ont tenté de chasser les dealers des principales « scènes » du crack par l'organisation de rondes. Ces actions, relayées par les médias, ont permis d'interpeller les autorités sur l'ensemble des problèmes du quartier mais

ont également participé à la stigmatisation du secteur⁵. Depuis 2001 et le changement de majorité municipale, ce secteur dégradé et déprécié est le théâtre de plusieurs opérations de réhabilitation de l'habitat (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et de résorption d'habitat insalubre (démolition-reconstruction). Outre ces actions, plusieurs projets sont en cours de réalisation : la Zac Pajol⁶, le 104⁷ et le Jardin d'Eole. Ces opérations s'inscrivent dans un projet global de redynamisation du quartier, qui s'accompagne d'un programme de requalification des espaces publics. La concentration d'investissements et les différents projets témoignent de la volonté de la municipalité d'intervenir et de transformer fortement ce secteur. La création d'équipements, l'embellissement des espaces publics et l'amélioration de l'éclairage participent à la sécurisation de ce secteur. Mais ils ne suffisent pas pour effacer le stigmate. Changer l'image d'un quartier de désolation en un quartier sûr et agréable est l'objet d'un long travail de reconquête symbolique de l'espace public. A cette fin, des collectifs d'artistes *off* ont été autorisés à occuper temporairement des espaces en friche en attente d'aménagement, dont le Cirque Electrique sur la Cour du Maroc⁸. Comment les représentations positives associées aux artistes, croisant singularité, créativité et avant-gardisme, sont-elles mises à profit dans une opération urbaine ?

En attendant le Jardin d'Eole

Située au cœur du quartier, la Cour du Maroc est une large friche ferroviaire, où quelques hangars désaffectés étaient parfois squattés par des sans-domicile-fixe ou des toxicomanes. Elle a été utilisée pendant les travaux du Rer Eole pour entreposer du matériel, provoquant de nombreuses nuisances sonores pour le voisinage. En 1992, déjà, Daniel Vaillant (chef de l'opposition socialiste de l'arrondissement et candidat aux élections législatives), avait proposé de transformer ce site en jardin à la fin des travaux d'Éole. Mais après la fin du chantier, la SnCF avait pour projet de céder le terrain à des entreprises de logistique. Les

⁵ La résolution des problèmes de sécurité est fondamentale pour la revitalisation du quartier. Mais une action purement policière et urbaine ne peut pas remplacer l'accompagnement social et médical de la toxicomanie. Un des effets de la politique de rénovation est de délocaliser les scènes du trafic de stupéfiants vers d'autres quartiers, sans prendre en charge les toxicomanes.

⁶ Le programme de la ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) est établi autour des éléments suivants : une auberge de jeunesse, un espace vert, un gymnase, un collège, un Institut Universitaire Technologique, une bibliothèque, des locaux d'activité, des locaux pour les services techniques de la Ville et des « espaces mutualisés », c'est-à-dire un pôle de restauration, un café, des salles de réunions et une salle de spectacle communs au collège, à l'IUT, à l'auberge et aux habitants, dont la gestion serait déléguée à l'auberge de jeunesse.

⁷ Le 104 (rue d'Aubervilliers) est un nouvel équipement culturel en cours de réalisation par la Ville de Paris. Les vastes bâtiments des Pompes Funèbres sont en cours de requalification en lieu culturel innovant, s'inspirant de lieux culturels *off* et des travaux du Ministère de la Culture sur les Nouveaux territoires de l'art (L'extrait, 2001). Symbole culturel de la mandature socialiste, le 104 a pour mission de favoriser la création artistique contemporaine à Paris par l'accompagnement de projets artistiques tout le long du processus de création et de diffusion, en offrant des espaces de travail évolutifs, et en favorisant des formes artistiques émergentes et innovantes.

⁸ Un bâtiment de la Cour du Maroc est toujours occupé par la Maison des médias libres, collectifs de médias *off* (radio Fréquence Paris Pluriel, Indymédia). De même, la Halle Pajol a été occupée pendant cinq ans par des associations (Ecobox, Ateliers d'Architecture Autogérée) et des artistes (acrobates, sculpteurs).

riverains s'y sont vivement opposés en créant, en 1997, l'association « Les jardins d'Eole ». Par l'organisation de fêtes sur le site, la signature de pétitions et des lettres ouvertes, l'association n'a cessé de mettre D. Vaillant, élu maire en 1995, face à ses déclarations. C'est avec le changement de majorité municipale en 2001 que ce projet de jardin renaît : le Jardin d'Eole devrait même devenir « *le grand espace vert de la mandature* ». La ville a racheté le terrain et un processus de concertation a été mis en place. A l'issue d'un appel d'offre, l'équipe du paysagiste Michel Corajoud a remporté le marché de maîtrise d'œuvre de ce parc qui aura une double vocation : créer un espace vert de proximité et désenclaver le secteur en requalifiant le cadre de vie. Pendant la durée des études préparatoires et du concours pour le choix du paysagiste, la ville a autorisé sous certaines conditions le Cirque Electrique à installer son chapiteau sur le terrain, amorçant ainsi la requalification et la reconquête symbolique du secteur.

Le Cirque Electrique est une petite compagnie de cirque contemporain, créée par des artistes formés chez Annie Fratellini et aux Noctambules à Nanterre. Autrement dit, ces artistes ne sortent pas du sérail institutionnel français du cirque contemporain (Ecole Nationale du Cirque de Rosny et Centre National des Arts du Cirque de Chalons en Champagne). Ils ne bénéficient pas de l'aura de légitimité associée aux écoles nationales ni du réseau de support à la production qui leur est associé. Ils ont travaillé quelques temps à la Caserne à Pontoise, lieu de création artistique *off* géré par l'association Usines Ephémères. Lors de sa fermeture en 2003, sans espace de travail et de répétition, ils ont négocié avec la Ville de Paris, nouveau propriétaire du terrain de la Cour du Maroc, qui les a autorisés à l'occuper d'octobre 2003 au 31 décembre 2004, date de commencement des travaux de réalisation du jardin. Cette occupation gratuite était assortie d'une obligation d'animation par l'accueil d'autres compagnies. Pour permettre à la compagnie de réaliser ses projets, la ville a octroyé une subvention de 100 000 euros à l'association Fanfare Décadente, gestionnaire du cirque⁹.

La mise en valeur de la friche par le cirque

Des occupants-animateurs

Pendant un an et demi, de nombreux spectacles et activités culturelles (bal tango, goûter d'enfants musicaux) ont animés la Cour du Maroc, dans un secteur qui manquait cruellement de vie culturelle. La configuration des lieux (disposition des chapiteaux, éclairage, café en plein air) et des spectacles eux-mêmes ont révélé les qualités du site, esthétisant cet espace et

⁹ Décisions du Conseil de Paris Dac 195, novembre 2003 et Dac 132 juin 2004.

produisant un nouvel imaginaire. Par exemple, un des spectacles produits par le Cirque Electrique, *Passengers*, exploitait et mettait en scène le lieu même de la Cour du Maroc et son devenir. Pendant le spectacle en extérieur, avec en fond de scène la Butte Montmartre et le Sacré-coeur, des extraits de réunions publiques de concertation avec l'équipe de paysagistes sur le projet de jardin étaient projetés, mettant en scène le projet d'aménagement dans le spectacle. D'autres spectacles, comme celui du cirque Pocheros, ont été inscrits au programme du Festival Paris Quartier d'Eté en 2004, festival artistique soutenu par la Ville de Paris proposant des spectacles en plein air à travers toute la ville. Par leur association à cet évènement, les compagnies de cirque ont ainsi bénéficié d'une médiatisation plus importante, faisant connaître le site au-delà du milieu circassien. Dans la presse, la description de l'expérience vécue par les spectateurs autant que des spectacles eux-mêmes a contribué à un changement d'image du site : ce n'est plus un secteur malfamé et infréquentable, mais un lieu « magique », dernier espace de liberté et d'aventure dans la ville.

[Les spectateurs] **ne seraient sûrement jamais arrivés jusqu'ici** si la bande d'artistes du Cirque électrique n'y avait pas pris ses quartiers. « Au début, je l'avoue, je suis venue un peu à reculons : trop loin et trop triste comme quartier, confie Emmanuelle, Parisienne du centre. Mais **le lieu est tellement incroyable** que je ne suis pas déçue ». [...] les chapiteaux du Cirque électrique ont réussi à **réveiller** depuis plusieurs mois **les abords d'un quartier que tout le monde jugeait sinistré hier** encore. La troupe fait mentir les pessimistes et parvient à attirer les Parisiens – prolos et bobos – dans **ce no man's land digne d'un film de Kusturica**.

« Le cirque qui électrise la nuit parisienne », *Le Parisien*, 9 juillet 2004, (souligné par moi)

L'endroit vaut le déplacement pour le **triptyque vue-ambiance-spectacles**. Ainsi, en bordure de cette **fouteuse-de-cht'on de rue** d'Aubervilliers, c'est un **terrain hagard** de 42000m² avec vue plongeante sur les voies ferrés de la gare de l'Est et ses hangars aux immenses vieilles baies vitrées. C'est au loin **un Sacré-Cœur planant sur un cliché de toits de Paris** piqués d'une tour moderne, mais penchées. Sur fond sonore des trains de passage. Et nuit tombante. **Friche fellinienne**.

« Miracles à la cour du Maroc. Une friche culturelle animée par l'alternatif Cirque électrique », *Libération*, 1er octobre 2004 (souligné par moi)

Selon ces extraits, les spectateurs seraient venus dans ce quartier uniquement attirés par la présence temporaire des cirques qui auraient révélé, aux yeux du public et des journalistes, les qualités exceptionnelles de ce vaste espace ouvert, bénéficiant d'une vue unique sur un des monuments symbolique de la ville, créant ainsi une ambiance et une poésie urbaine particulière. L'évocation de l'esthétisme cinématographique d'Emir Kusturica ou de Federico Fellini provoque l'imagination du lecteur tout en opérant une reconnaissance symbolique par association avec les noms d'artistes de référence. Comme le souligne un responsable de la Ville, la présence des cirques mettait en valeur le site, proposait une expérience sensible de l'espace, produisait un imaginaire nouveau, tout en limitant la vacance du terrain dans l'attente de sa mise en chantier.

C'est dommage de ne pas profiter d'un espace comme celui-là, un peu unique, à Paris. Moi, je suis allé, c'était avant les vacances, un soir où il faisait vachement beau, vachement doux. **C'est un peu magique de se retrouver là, avec autant d'espace... Avec la vue sur le sacré cœur. Ca aurait été dommage de se priver**, alors qu'on savait qu'on n'y ferait rien avant 2005.

Chargé de mission au cabinet du maire du 18^{ème} arrondissement
Au-delà de l'aspect artistique et symbolique, la vraie (re-)conquête de la présence du Cirque est la sécurisation du site. La Cour du Maroc était un terrain vague anxigène et dangereux, souvent squatté par des toxicomanes. Les artistes ont nettoyé le site à leur arrivée, et leur présence a découragé les toxicomanes de se réfugier dans les vieux hangars. Toutefois, cette gestion de la toxicomanie n'est qu'une action de surface : les problèmes liés au trafic de stupéfiants n'ont pas disparu, ils ont juste été déplacés. Comme le notent les adjoints à la culture :

Puisque la cour du Maroc était libre pendant un an, le temps de faire les études nécessaires, l'implantation d'un chapiteau faisait partie de cette occupation de l'espace public qui **permet de sécuriser les lieux, qui étaient quand même très anxigènes.**

Adjoint à la culture du 19^{ème} arrondissement

[...] en terme de sécurité, l'implantation de ce cirque provisoire a permis aux gens du quartier de **retrouver un peu de paix et moins d'insécurité**. Ce projet a également permis de **dynamiser et de sécuriser** donc ce terrain, comme l'ont constaté les riverains et les associations, associés dès le début au projet : **baisse du nombre de toxicomanes alentours et entretien du terrain.**

Christophe Girard, adjoint à la Culture de la Ville de Paris, Communication au Conseil de Paris, juin 2004
(souligné par moi)

Le cirque contemporain : avant-garde artistique et urbaine ?

Plus qu'animer le secteur, argument présenté pour justifier la présence du cirque et les subventions municipales dont il a bénéficié, le cirque a surtout permis de désenclaver ce secteur très stigmatisé où la plupart des spectateurs ne se seraient jamais aventurés sans sa présence. Comme le soulignent de nombreux observateurs (personnes interviewées, journalistes, observations lors de l'enquête), le public des spectacles n'était pas un public local riverain mais un public venu d'autres quartiers parisiens. En fait, si le cirque est la sortie culturelle la plus populaire et la plus appréciée des français (Donnat, 1994), le public du cirque contemporain est très spécifique. D'après une enquête menée auprès des spectateurs de l'Espace Chapiteaux du Parc de la Villette¹⁰, le public du cirque contemporain est au trois-quarts féminin, jeune (la moitié des spectateurs a en moyenne moins de 35ans), diplômé (les deux tiers des spectateurs ont un diplôme bac+3) et les deux tiers des actifs exercent une profession intellectuelle ou supérieure, dont une part importante de professionnels du

¹⁰ Il n'y a pas eu d'enquête sur les publics des cirques de la Cour du Maroc, mais les résultats de l'enquête de la Villette sont sans doute en grande partie extrapolables ici, de part la nature des spectacles eux-mêmes et la localisation du site (très proche de la Villette).

spectacle (Lévy, 2001). Ce profil-type correspond à ce qu'Olivier Donnat appelle l'univers cultivé branché. Le principe organisateur de cet univers est l'éclectisme des pratiques culturelles, c'est-à-dire l'association d'activités et de genres qui paraissent éloignés voire inconciliables au sens de la légitimité culturelle. Cette catégorie est minoritaire à l'échelle de la population (5 à 10%) mais majoritaire au sein de la minorité des usagers les plus assidus des équipements culturels. C'est sur eux que s'appuie une grande partie de la vie culturelle : ils ont beaucoup de connaissances culturelles et artistiques et ont une conception plus large de la culture. Ils s'intéressent à tous les aspects de la vie culturelle qu'ils jugent sans dogmatisme.

Le choix du cirque contemporain pour animer la friche n'est sans doute pas anodin. Son public, qui appartient à une élite culturelle (l'univers culturel branché) est curieux et ouvert à de nouvelles expériences tant artistiques qu'urbaines. S'aventurer dans des quartiers comme Stalingrad participe de l'expérience du spectateur. La mise en lumière du secteur par la présence des cirques attire une avant-garde urbaine, qui véhiculera un nouveau regard sur le quartier par l'évocation de ses souvenirs à la fois artistique, expérientiel et sensoriel du spectacle.

Pour autant, si le Cirque Electrique a contribué à faire évoluer l'image du quartier, cette expérience n'aura pas duré suffisamment pour avoir un effet réel sur le long terme. Le temps que le bouche à oreille fasse effet, le cirque était déjà parti. Le temps de se faire une réputation n'était pas assez long, mais le coup de projecteur porté sur le secteur par la présence du Cirque Electrique participe à une stratégie globale de changement d'image du quartier basée à la fois sur des opérations ponctuelles et sur la réalisation d'équipements.

D'autres animations artistiques ponctuelles contribuent à cette re-valorisation symbolique. Ainsi lors de la première Nuit Blanche¹¹, la nuit du 5 au 6 octobre 2002, une attention particulière a été portée sur le 104, à deux pas de la Cour du Maroc. Pour cette première édition, beaucoup étaient frileux, et peu de partenaires se sont engagés dans l'opération. Le nombre de manifestations était limité et elles étaient éparpillées dans la ville. Parmi l'éclectisme et la dispersion, un site proposait une programmation plus importante et plus variée : le 104. Huit manifestations étaient proposées dans ce site inconnu et ont attiré 7000 visiteurs. Cela n'est pas fortuit : parmi les quelques lieux ouverts au public, on remarque les futurs projets culturels de la Ville (la Gaîté Lyrique, le Point P). Nuit Blanche a été, et demeure dans les éditions ultérieures, l'occasion pour la Ville de faire connaître ses projets,

¹¹ Nuit Blanche est un événement artistique nocturne qui propose, le temps d'une nuit, de nombreuses performances artistiques dans des bâtiments parisiens et des lieux publics. Depuis 2002, elle a été rééditée tous les ans.

de leur donner une visibilité, et de les ancrer dans la mémoire parisienne comme des lieux où « il se passe quelque chose d'intéressant » et où « il va se passer quelque chose ». Peu connus des Parisiens, ils ont suscité leur curiosité, encouragés par la presse qui, outre la présentation des manifestations, décrivait les sites en prenant soin de magnifier cette atmosphère éphémère. De même, le quartier Chapelle Goutte d'or a été un des secteurs mis en lumière lors de l'édition 2006. La Halle Pajol, en travaux, a ouvert ses portes à plusieurs installations artistiques, attirant de nombreux visiteurs, qui pouvaient également s'informer sur le projet urbain en cours. Ces événements ponctuels produisent une image basée sur l'expérience extraordinaire. L'évènement éphémère influence durablement les représentations imaginaires des sites.

L'accueil de cirques sur des friches est un mode de gestion de la vacance qui répond à de multiples attentes. Les compagnies de cirque déplorent le manque d'espace d'accueil des chapiteaux, d'autant plus que certains sites qui accueillait des cirques sont progressivement mis en chantier. Ce besoin d'espace est accentué par l'explosion du nombre de compagnies de cirque ces dernières années. Face à raréfaction des espaces d'accueil des chapiteaux et aux difficultés rencontrés par de nombreuses compagnies, les compagnies de cirque de création ont manifesté leur mécontentement et ont fait valoir leur revendications en poursuivant pendant une quinzaine de jours l'occupation du terrain de la Cour du Maroc après le 1^{er} janvier 2005. Aujourd'hui, des spectacles et des activités sont proposés pour animer le Jardin d'Eole qui a été ouvert au public en avril 2007.

D'autre part, pour la Ville de Paris, autoriser l'installation de cirques sur des terrains en attente d'aménagement permet de sécuriser ces espaces vacants tout en respectant les engagements de la Charte Droit de Cité pour le Cirque. La présence temporaire des cirques s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle de la Ville et correspond aussi à de nouveaux modes de valorisation de l'espace urbain, centrés sur l'extraordinaire, l'évènementiel et l'expérience sensorielle. En effet, les usages *off* de la ville (comme les jardins partagés, les squats, les cirques...), sans contrôle institutionnel (apparent), hors de la sphère marchande et mercantile qui envahit les paysages urbains, sont fondamentalement et intrinsèquement impliqués dans la production de l'espace urbain (Vivant, 2006). Ils reflètent la montée en puissance de l'usage temporaire de l'espace comme pratique sociale et comme mode de

gestion urbaine. L'éphémérité de certaines pratiques et de certains usages de l'espace replace la temporalité au cœur des réflexions sur la production de l'espace et de la ville.

- Billaud A., Echkenazi A., Léon M. (2001) *Droit de cité pour le cirque. Accueil des cirques dans les communes. Partenariats avec les collectivités locales*, Paris, Le Moniteur.
- David-Gibert G., Guy J.-M., Sagot-Duvauroux D. (Eds.) (2006) *Les arts du cirque. Logiques et enjeux économiques*, Questions de Culture, Paris, La Documentation Française.
- Donnat O. (1994) *Les français face à la culture, de l'exclusion à l'éclectisme*, Paris, La Découverte.
- Lévy F. (2001) "A nouveaux cirques, nouveaux publics?" in Guy J.-M. (Ed.), *Avant-garde, cirque! Les arts de la piste en révolution*, Paris, Autrement, p.183-200.
- Lextrait F. (2001) *Friches, laboratoires, fabriques, squats, projets pluridisciplinaires...: une nouvelle époque de l'action culturelle*, Paris, Ministère de la Culture, disponible sur Internet: <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/> consulté le 15 janvier 2002.
- Vivant E. (2006) *Le rôle des pratiques culturelles off dans les dynamiques urbaines*, Thèse de doctorat, sous la direction de Ascher F., Institut Français d'Urbanisme, Champs sur Marne, Université Paris 8.

La Cour du Maroc : du Cirque Electrique au Jardin d'Eole



Photographies : Elsa Vivant